

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

NAUTIC HÄRTER

Page: 1

Date de compilation: 22.02.2018

N° révision: 1

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit: NAUTIC HÄRTER

Code stock: N0H

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation du produit: Mastic pour application industrielle et professionnelle.

Pour renseignements regardant des applications supplémentaires veuillez contacter le numéro de téléphone mentionné ci-dessous.

Nous vous transmettrons à notre technicien d'application.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société: Suter Kunststoffe AG

Aefligenstrasse 3

CH-3312 Fraubrunnen

SchNeiz

Tél: +41 (0)31 763 60 60

Fax: +41 (0)31 763 60 61

Email: info@sNiss-composite.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tél (en cas d'urgence): ToxInfo Suisse, Tel. 145, International +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CLP): Acute Tox. 4: H302; Aquatic Chronic 4: H413; Muta. 2: H341; Skin Corr. 1B: H314; Skin Sens. 1: H317

Effets indésirables: Nocif en cas d'ingestion. Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. Peut provoquer une allergie cutanée. Susceptible d'induire des anomalies génétiques. Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage:

Mentions de danger: H302: Nocif en cas d'ingestion.

H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

H341: Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

H413: Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

[suite...]

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

NAUTIC HÄRTER

Page: 2

Pictogrammes de danger: GHS05: Corrosion

GHS07: Point d'exclamation

GHS08: Danger pour la santé



Mentions d'avertissement: Danger

Conseils de prudence: P102: Tenir hors de portée des enfants.

P273: Éviter le rejet dans l'environnement.

P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+312: EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P301+330+331: EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P302+352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/.

P303+361+353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.

P305+351+338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P308+313: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P333+313: En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P363: Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P405: Garder sous clef.

2.3. Autres dangers

PBT: Ce produit n'est pas identifié comme substance PBT/vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Ingrédients dangereux:

ALIPHATISCHES POLYAMIN - Numéro d'enreg. REACH: Nicht bestimmt

| EINECS | CAS | PBT / WEL | Classification (CLP) | Pour cent |
|--------|-----|-----------|-------------------------|-----------|
| - | - | - | Aquatic Chronic 4: H413 | 20-40% |

[suite...]

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

NAUTIC HÄRTER

Page: 3

M-XYLYLENDIAMIN - Numéro d'enreg. REACH: 01-2119480150-50

| | | | | |
|---|-----------|---|--|-------|
| - | 1477-55-0 | - | Acute Tox. 4: H302; Aquatic Chronic 3: H412; Skin Corr. 1B: H314; Skin Sens. 1: H317; Acute Tox. 4: H332 | 1-10% |
|---|-----------|---|--|-------|

ALCOOL BENZYLIQUE - Numéro d'enreg. REACH: 01-2119492630-38

| | | | | |
|-----------|----------|---|--|-------|
| 202-859-9 | 100-51-6 | - | Acute Tox. 4: H332; Acute Tox. 4: H302 | 1-10% |
|-----------|----------|---|--|-------|

PHÉNOL - Numéro d'enreg. REACH: 01-2119471329-32

| | | | | |
|-----------|----------|---|---|-------|
| 203-632-7 | 108-95-2 | - | Muta. 2: H341; Acute Tox. 3: H331; Acute Tox. 3: H311; Acute Tox. 3: H301; STOT RE 2: H373; Skin Corr. 1B: H314 | 1-10% |
|-----------|----------|---|---|-------|

2,4,6-TRIS(DIMÉTHYLAMINOMÉTHYL)PHÉNOL - Numéro d'enreg. REACH: 01-2119560597-27

| | | | | |
|-----------|---------|---|---|-------|
| 202-013-9 | 90-72-2 | - | Acute Tox. 4: H302; Eye Irrit. 2: H319; Skin Irrit. 2: H315 | 1-10% |
|-----------|---------|---|---|-------|

N-OCTYLAMIN - Numéro d'enreg. REACH: 01-2119474880-31

| | | | | |
|---|----------|---|--|---------|
| - | 111-86-4 | - | Flam. Liq. 3: H226; Acute Tox. 3: H301; Acute Tox. 4: H332; STOT SE 3: H335; Skin Corr. 1A: H314; Aquatic Acute 1: H400; Aquatic Chronic 2: H411; Acute Tox. 3: H311 | 0,10-1% |
|---|----------|---|--|---------|

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Contact avec la peau: Enlever immédiatement tous vêtements et chaussures souillés ou éclaboussés à moins qu'ils ne collent à la peau. Tremper la peau affectée dans beaucoup d'eau pendant 10 minutes ou plus si la substance persiste sur la peau. Transférer à l'hôpital en cas de brûlures ou de symptômes d'empoisonnement.

Contact avec les yeux: Rincer l'oeil avec beaucoup d'eau pendant 15 minutes. Transférer à l'hôpital pour un examen approfondi.

Ingestion: Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas provoquer le vomissement. Donner 1 grand verre d'eau à boire toutes les 10 minutes. Si le blessé est inconscient, vérifier la respiration et pratiquer la respiration artificielle le cas échéant. Si le blessé est inconscient et que la respiration est bonne, le mettre en position de réanimation. Transférer à l'hôpital le plus rapidement possible.

Inhalation: Écarter la victime du lieu d'exposition, tout en s'assurant de sa propre sécurité durant l'opération. Si le blessé est inconscient et que la respiration est bonne, le mettre en position de réanimation. Si le blessé est conscient, veiller à le faire asseoir ou le faire coucher. Si la respiration devient saccadée, faire asseoir le blessé et lui faire inhaler de l'oxygène si disponible. Transférer à l'hôpital aussitôt que possible.

[suite...]

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

NAUTIC HÄRTER

Page: 4

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact avec la peau: Risque de formation de cloques. Risque d'ulcération progressive si le traitement n'est pas immédiat.

Contact avec les yeux: Risque de brûlure de la cornée. Risque de provoquer des lésions permanentes.

Ingestion: Risque de brûlure corrosive du contour des lèvres. Risque de vomissement de sang. Risque de saignement de la bouche ou du nez.

Inhalation: Risque de respiration saccadée avec sensation de brûlure dans la gorge. L'exposition peut entraîner la toux ou des problèmes respiratoires.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction: Moyens d'extinction appropriés à la zone incendiée. Refroidir les conteneurs en les pulvérisant avec de l'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers d'exposition: Corrosif. En cas de combustion, émet des fumées toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Conseils aux pompiers: Porter un appareil de respiration autonome. Porter des vêtements de protection pour empêcher tout contact avec la peau et les yeux.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles: Prévenir immédiatement la police et les pompiers. A l'extérieur, veiller à ce que les personnes présentes soient du côté du vent et loin de la zone dangereuse. Marquer les endroits contaminés à l'aide de pancartes et empêcher le personnel non autorisé d'y accéder. Ne tenter aucune action sans avoir préalablement enfilé des vêtements de protection appropriés - voir la section 8 de la FDS. Tourner le conteneur qui fuit de sorte que la fuite se présente vers le haut pour empêcher que du liquide s'échappe.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Préc's pour l'environnement: Ne pas déverser dans les égouts ou les rivières. Contenir le déversement en utilisant un système de rétention.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédures de nettoyage: Le nettoyage ne doit être exécuté que par du personnel qualifié qui connaît bien la substance spécifique. Absorption par de la terre sèche ou du sable. Transférer dans un conteneur hermétique et bien étiqueté pour l'élimination par des moyens appropriés.

[suite...]

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

NAUTIC HÄRTER

Page: 5

6.4. Référence à d'autres rubriques

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Cond's pour la manipulation: Éviter tout contact direct avec la substance. Veiller à ce que l'endroit soit suffisamment ventilé. Ne pas manipuler dans un espace restreint et fermé. Éviter que la formation ou la présence de buée dans l'air.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage: Stocker dans un endroit frais et bien ventilé. Veiller à maintenir le conteneur hermétiquement fermé.

Emballage approprié: Acier enrobé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Ingrédients dangereux:

PHÉNOL

Valeurs limites d'exposition:

Poussière respirable

| | 8 hr TLV | 15 min LECT | 8 hr TLV | 15 min LECT |
|----|----------------------|-------------|----------|-------------|
| FR | 19 mg/m ³ | - | - | - |

DNEL/PNEC

DNEL / PNEC Donnée non disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique: Veiller à ce que l'endroit soit suffisamment ventilé.

Protection respiratoire: Un appareil de respiration autonome doit être disponible en cas d'urgence.

Protection des mains: Gants en nitrile. Délai de rupture de la matière constitutive du gant > 8 heures. Rubber gloves-thickness: 0,4 mm

Protection des yeux: Lunettes de sécurité à protection intégrale. S'assurer qu'une oeillère est à proximité immédiate.

Protection de la peau: Vêtement de protection imperméable.

Environnementaux: Veiller à ce que toutes les mesures techniques mentionnées dans la section 7 de la FDS soient bien en place.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État: Liquide

Odeur: Aromate

[suite...]

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

NAUTIC HÄRTER

Page: 6

Solubilité dans l'eau: Non miscible

Également soluble dans: Solvants organiques principaux.

Viscosité: Visqueux

Point/Domaine d'ébul. °C: n.V.

Point/Domaine de fusion °C: n.V.

Limites d'inflam. %: infér: n.V.

supér: n.V.

Pt d'éclair °C: > 100

Coeff. de part. n-octanol/eau: n.V.

Auto-inflammabilité°C n.a.

Pression de vapeur: n.V.

Densité relative: 1,78 g/cm³

VOC g/l: Entfällt

9.2. Autres informations

Autres informations: Donnée non disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique: Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter: Chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter: Oxydants forts. Acides forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomp. dang: En cas de combustion, émet des fumées toxiques.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Ingrédients dangereux:

ALCOOL BENZYLIQUE

| | | | | |
|-----|-----|------|------|-------|
| IVN | RAT | LD50 | 53 | mg/kg |
| ORL | MUS | LD50 | 1360 | mg/kg |
| ORL | RAT | LD50 | 1230 | mg/kg |

PHÉNOL

| | | | | |
|-----|-----|------|-----|-------|
| ORL | MUS | LD50 | 270 | mg/kg |
| ORL | RAT | LD50 | 317 | mg/kg |

[suite...]

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

NAUTIC HÄRTER

Page: 7

| | | | | |
|-----|-----|------|-----|-------|
| SCU | RAT | LD50 | 460 | mg/kg |
|-----|-----|------|-----|-------|

2,4,6-TRIS(DIMÉTHYLAMINOMÉTHYL)PHÉNOL

| | | | | |
|-----|-----|------|------|-------|
| ORL | RAT | LD50 | 1200 | mg/kg |
| SKN | RAT | LD50 | 1280 | mg/kg |

Toxicité: Donnée non disponible.

Symptômes / Voies d'exposition

Contact avec la peau: Risque de formation de cloques. Risque d'ulcération progressive si le traitement n'est pas immédiat.

Contact avec les yeux: Risque de brûlure de la cornée. Risque de provoquer des lésions permanentes.

Ingestion: Risque de brûlure corrosive du contour des lèvres. Risque de vomissement de sang.
Risque de saignement de la bouche ou du nez.

Inhalation: Risque de respiration saccadée avec sensation de brûlure dans la gorge. L'exposition peut entraîner la toux ou des problèmes respiratoires.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité: Donnée non disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité: Biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation: Aucune bioaccumulation éventuelle.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité: Absorbé rapidement par la terre.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Ce produit n'est pas identifié comme substance PBT/vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Effets nocifs divers: Écotoxicité négligeable.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Opérations d'élimination: Transférer dans un conteneur approprié et faire appel à une société spécialisée dans l'élimination des déchets.

Code CED: 08 05 01

Élimination des emballages: Déposer le produit dans une décharge classée ou le confier à un centre agréé pour l'élimination de déchets chimiques.

Note: L'attention de l'utilisateur est attirée sur l'existence éventuelle de dispositions régionales ou nationales relatives à l'élimination des déchets.

[suite...]

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

NAUTIC HÄRTER

Page: 8

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

N° ONU: UN1759

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition: CORROSIVE SOLID,
(M-XYLYLENDIAMIN)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe de transport: 8

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage: II

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement: Non

Polluant marin: Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Code tunnel: E

Catégorie de transport: 2

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements spécifiques: Non applicable.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Éval. de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour la substance ou le mélange par le fournisseur.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Autres informations

Autres informations: Cette fiche de données de sécurité conforme au Règlement No. 2015/830.

* indique que le texte de la FDS a été modifié depuis la dernière révision.

Phrases de rubrique 2 et 3: H226: Liquide et vapeurs inflammables.

H301: Toxique en cas d'ingestion.

H302: Nocif en cas d'ingestion.

H311: Toxique par contact cutané.

H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H315: Provoque une irritation cutanée.

H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

H331: Toxique par inhalation.

[suite...]

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

NAUTIC HÄRTER

Page: 9

H332: Nocif par inhalation.

H335: Peut irriter les voies respiratoires.

H341: Susceptible d'induire des anomalies génétiques <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.

H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes <ou indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus> à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée <indiquer la voie d'exposition>

H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.

H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H413: Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Désistement juridique: Les informations susmentionnées, bien que correctes, ne sont pas toutes inclusives et seront utilisées comme guide seulement. Cette société ne sera pas tenue responsable des dégâts résultant de la manipulation ou du contact avec le produit susmentionné.